

# **La variation linguistique dans l'aménagement de tamazight : Quelle attitude prendre à l'égard de la variation intra-dialectale (kabyle) ?**

**Said HASSANI,  
Université de Tizi-Ouzou, Algérie.**

Mon intervention se propose de traiter une question très complexe dans l'aménagement linguistique de tamazight. Il s'agit de la question de la variation linguistique et son traitement dans l'aménagement interne de la langue. Dans cette communication intitulée « La variation dans l'aménagement linguistique de tamazight : quelle attitude prendre à l'égard de la variation intra-dialectale (kabyle) ? », nous allons développer les points suivants :

- Premièrement, le phénomène de la variation d'ordre phonétique, lexical, et morphosyntaxique comme réalité et trait constitutif majeur de la langue tamazight (kabyle).

- Le deuxième point sera consacré à la place que nous pourrions accorder à la variation, essentiellement, morphosyntaxique et lexicale dans l'aménagement de tamazight (kabyle).

- Troisièmement, nous discuterons des critères à préconiser pour surmonter les difficultés du choix.

La question d'aménagement linguistique de tamazight (dans toutes ses variétés), abordée parfois dans des termes très proches ; planification, standardisation, normalisation, est bien présente dans les milieux amazighisants ; et depuis surtout les années 1980, plusieurs rencontres ont eu lieu autour de cette question en montrant la nécessité d'aménager tamazight en proposant parfois et provisoirement des solutions tant sur la graphie/la notation usuelle, la terminologie surtout dans le domaine de l'enseignement, que sur la morphosyntaxe.

L'aménagement d'une langue suppose l'intervention à deux niveaux : interne (aménagement du corpus) et externe (aménagement

du statut). D. de ROBILLARD, définit l'aménagement linguistique comme « *un ensemble d'efforts délibérés visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut et leur corpus* ». L'auteur ajoute qu'« *une opération d'aménagement linguistique comporte généralement quatre niveaux principaux : celui de l'évaluation de la situation (identification des problèmes au début, estimation du degré d'efficacité des mesures mises en œuvre à divers stades, jusqu'à l'évaluation finale), la politique (formulation d'objectifs, d'une stratégie pour atteindre ceux-ci), la planification (programmation dans le temps, prévision, gestion des ressources) et les actions (opérations concrètes faisant partie de l'intervention sur la langue ou situation linguistique). Ces niveaux ne sont pas toujours explicitement réalisés, mais sont de toute manière présents, au moins implicitement, sous-tendant toute action en matière linguistique* » (D. de ROBILLARD, 1997 : 36).

En Algérie, la langue amazighe est promue depuis 2002 au rang de langue nationale. Quant à l'aménagement interne, mis à part quelques initiatives individuelles et de groupes, il n'y a aucune instance officielle qui s'occupe des problèmes d'aménagement de la langue amazighe. La tâche d'aménagement est centrée sur l'élaboration des normes standards. Aménager une langue, c'est la doter de moyens et d'outils d'enseignement et de communication, unifier la graphie, élaborer une grammaire normative et un lexique de référence qui serviraient à l'épanouissement et la diffusion de cette langue. Cette tâche demeure toujours difficile en raison des difficultés pratiques et des choix multiples pour adopter certaines formes et tournures syntaxiques standards à privilégier comme norme.

### **La langue tamazight et ses variétés**

A partir du moment où la langue tamazight acquiert une place dans les écoles algériennes, cette situation suppose et implique une intervention sur la langue : aménagement orthographique, grammatical et terminologique.

La langue tamazight est composée de plusieurs variétés ou dialectes parlés dans différents pays (Maroc, Algérie, Libye, Tunisie, ...). Les variétés ou dialectes à leurs tours sont constitués de sous-variétés à référence régionale. Les travaux de description et de comparaison portant sur les structures linguistiques des parlers à l'intérieur des dialectes font ressortir des variations importantes à tous les niveaux de

la langue<sup>1</sup>. Le kabyle, à titre d'exemple, se présente aujourd'hui sous forme de variétés locales ou parlers régionaux ; chaque parler se distinguant des autres par différents traits linguistiques : phonétiques, morphosyntaxiques, lexicaux et parfois sémantiques. Cette variation pose beaucoup de difficultés aux aménageurs pour concevoir une langue kabyle standard.

### **Variation et communauté linguistique**

Nous rappelons que la variation est inhérente à toute communauté linguistique. Elle est conçue « *comme fondement de l'exercice communautaire d'une langue, est inscrite dans les usages sociaux des langues* » (H. BOYER, 2001 : 24). Les divergences peuvent se manifester au niveau de la prononciation, des formes, des structures linguistiques ... Les locuteurs se communiquent sans difficultés majeures à l'intérieur de l'aire dialectale kabyle.

La réalité linguistique du domaine amazighe montre que la langue connaît une fragmentation et une dialectalisation parfois importante d'un point à un autre. À l'intérieur du dialecte kabyle, les divergences se manifestent à tous les niveaux de la langue. Les variations phonétiques, à l'instar d'autres types, qui permettent parfois d'identifier les usagers et leurs appartenances géographiques, posent certaines difficultés dans l'aménagement de la graphie notamment en ce qui concerne l'écart (distanciation) à prendre entre l'oral et l'écrit. Le travail de la standardisation de la graphie, considéré comme chantier prioritaire dans toute entreprise de standardisation linguistique, porte même sur la phonie, les réalisations phonétiques et sur les règles orthographiques de segmentation de la chaîne parlée. En Kabylie, La pratique de l'écrit menée par les précurseurs (BENSEDDIRA, BOULIFA ... à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle) s'inscrit dans le premier mouvement de passage à l'écrit<sup>2</sup>. La variation morphosyntaxique et lexicale, par contre, est au centre de l'opération d'aménagement linguistique, et mériterait un traitement particulier pour résoudre les problèmes posés à ce niveau. A cet effet, il est nécessaire de mener une étude approfondie sur la réalité linguistique du domaine kabyle pour intervenir ensuite sur ses structures linguistiques, afin d'établir des normes qui permettraient de fixer les différents usages attestés à travers l'aire kabyle.

Dans une optique de standardisation, les différentes formes et tournures syntaxiques devraient être régulées pour fixer les normes morphosyntaxiques et lexicales.

### **Tamazight : « langue » ou « langues » ?**

La question la plus récurrente est celle qui oppose deux options ; la première est liée à la conception/construction d'une « koïnè-amazighe » à travers sa diversité, et la deuxième est celle qui envisage la standardisation de chaque variété de tamazight ou groupe de dialectes (proches linguistiquement) tout en œuvrant à leurs convergences. Si, la deuxième option (standardisation de chaque variété), il me semble, pourrait convenir à la réalité sociolinguistique des langues amazighes, pour mieux établir les normes linguistique, il est à réfléchir cependant à la diversité (variation) intra-dialectale, en l'occurrence à la variation en kabyle.

**1. Conception unificatrice :** L'introduction de tamazight dans le système éducatif algérien a été suivie par certaines activités. Outre l'enseignement de la langue et de la littérature, le plan d'action du Ministère de l'Éducation Nationale, à l'instar de celui du Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA), vise, par certaines activités, comme il a été signalé, à l'unification des différentes variantes. L'idée de l'unité de la langue tamazight a été avancée depuis longtemps par des berbèrisants français (A. BASSET, R. BASSET, A. PICARD, H. HANOTEAU ...), et elle continue à être défendue par certains spécialistes du domaine amazighe tout en reconnaissant les variations linguistiques à tous les niveaux de la langue entre les diverses variétés de tamazight.

A l'heure actuelle, la conception unificatrice paraît difficile en raison de l'immensité du territoire couvert par la langue tamazight et sa grande diversité depuis la haute antiquité. Et même la situation géographique et économique des groupes berbérophones a accentué la diversité linguistique et la distance qui les sépare, empêchant les communications entre eux, et il est difficile voire impossible de forger et faire émerger une langue commune « koïnè amazighe ». La langue tamazight ne connaît que les normes implicites propres à chacun de ses parlans.

**2. Conception variétale :** cette conception est fondée sur la diversité linguistique sous ses manifestations différentes : phonétique, lexicale, morphosyntaxique et parfois sémantique. (L. GALAND (1985, 1989), W. VYICHL [1992], .... Or, le morcellement de la langue pose des difficultés majeures pour les aménageurs de tamazight. Le processus de dialectalisation s'est enclenché depuis une période très ancienne (la haute antiquité) et à l'heure actuelle s'est accentué par des facteurs externes à la langue (historiques, économiques, et géopolitiques, .... Cependant, S. CHAKER pose qu'au niveau sociolinguistique, [...] « il n'existe pas de *communauté sociolinguiste berbère globale*, mais des *espaces régionaux de communication et de culture* [...]. *La réalité sociolinguistique montre clairement que les espaces de communication réels sont strictement régionaux* »<sup>3</sup>.

Vu que la situation sociolinguistique de tamazight étant complexe, il me semble que sa standardisation appelle une démarche particulière en vue de surmonter les difficultés en matière d'aménagement du corpus. La situation de tamazight peut s'inscrire dans le modèle de « langues polynomiques »<sup>4</sup>, préconisée par J. B. MARCELLESI, 2003 : 279), *variationniste*, idée déjà soutenue par R. KAHLOUCHE (1996). Par conséquent, ce sont les variétés régionales qui s'imposeront, le kabyle en Kabylie, le touareg chez les touaregs, .... Pour assurer et maintenir le lien entre la langue tamazight et ses locuteurs (usagers), et à la suite de R. KAHLOUCHE<sup>5</sup>, on dira qu'il serait souhaitable d'aménager chaque variété / dialecte ou concevoir un ensemble de variétés ou dialectes très proches indépendamment des autres. D'ailleurs, d'après l'expérience menée au Maroc, vouée à l'échec ; elle nous fournit beaucoup de renseignements sur cette conception qui ne garantira aucun lien entre la langue et ses locuteurs. S. CHAKER ajoute que « [...] *L'expérience marocaine notamment, qui a expressément visé à l'imposition d'un standard de langue commun aux trois grandes régions dialectales (tachelhit, tamazight, tarifit), est rejeté par les populations berbérophones, qui se voient détachés de leur langue, et perdus leurs références culturelles propres* »<sup>6</sup>. La langue amazighe existe dans sa pluralité et chacune de ses variétés ou dialecte fera l'objet de standardisation qui s'adapterait aux autres variétés.

Cette option s'inscrit, bien sûr, dans une « démarche convergente » ; car sa conception envisagerait d'unifier le système graphique<sup>7</sup>, la terminologie moderne des nouveaux domaines scientifique, juridique, administratif, ... avec les autres dialectes. Quelques soit les difficultés, « *Un modus vivendi est toujours possible s'il y a une volonté de coopération et de cohabitation dans un même espace socio-géographique* » (cf. M. MAHMOUDIAN, 2002 : 103).

En revanche, C. CASTELLANOS (2003) propose une standardisation d'un groupe de dialectes amazighs (proches linguistiquement) tout en œuvrant à leurs convergences. Il a délimité une aire dans le domaine géographique compris entre les parlers *taqbaylit*, *tarifit* et *tachelhit* y compris le parler *tamazight*. Il a préconisé par la suite différents cas de sélections :

On peut distinguer des cas de **sélection unique** (vocabulaire commun) ; un autre groupe est l'objet d'une **sélection plurielle simple** (variations phonétiques ou réduction de la racine) ; un troisième groupe, correspond à une **sélection plurielle complexe** (variations lexicales).

En Algérie, l'aménagement de la langue amazighe pose beaucoup de problèmes : théoriques et surtout pratiques. Théoriques : quoi aménager ? Une seule variété ou plusieurs ? Quelle variété ériger en langue standard ? Comment élaborer des normes : lexicale, morphosyntaxique et graphique<sup>8</sup> ? Les quatre grandes variétés amazighes (le kabyle, le chaoui, le mozabite, le touareg) ne sont ni aménagées ni standardisées. Suite à l'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif depuis 1995, des réflexions sur l'aménagement linguistique se profilent peu à peu<sup>9</sup>. Les orientations générales ayant guidés la tâche d'aménagement s'inscrivent dans un cadre global de codification. Or, la réussite de l'entreprise est subordonnée à la façon dont la question relative à la norme est conçue et gérée : que ce soit la norme graphique, morphosyntaxique ou lexicale (cf. M. MAHMOUDIAN : 89).

### **La kabyle et son aménagement**

Nous pouvons relever quelques faits caractérisant le kabyle :

- À l'instar des autres variétés amazighes, le kabyle connaît des sous variétés régionales ou parlers, et chacune a ses spécificités linguistiques, surtout lexicales et morphosyntaxiques.

- La ferme volonté de développer la langue tamazight et de l'ériger au rang de langue officielle n'existe réellement qu'en Kabylie. Ce manque d'engouement tient à l'itinéraire historique spécifique à chaque région et probablement à l'action du pouvoir qui a de tout temps œuvré pour circonscrire l'éveil identitaire et la revendication berbère à la Kabylie (cf. R. KAHLOUCHE, 1996). L'enseignement de tamazight qui a commencé dans 16 wilayas en 1995, a régressé dans certaines wilayas, par contre il est bien maintenu en Kabylie, et le nombre d'élèves augmente d'année en année. Aussi, en 1990, la création d'un département de langue et culture amazighes à Tizi-Ouzou, suivi de celui de Béjaïa en 1991, et récemment à Bouira témoigne-t-elle de la revendication identitaire fortement ancrée en Kabylie ;

Toutes ces considérations nous laissent à penser à l'aménagement linguistique d'une variété, tout en réfléchissant et envisageant des structures linguistiques convergentes pour construire en dernier lieu une langue amazighe standard commune ou *koinè* (standardisation convergente). D'ailleurs, depuis la fin du XIXème siècle – début XXème siècle, la conception qui prévalait chez les précurseurs kabyles (A. S. BOULIFA, 1913) dans sa « *Méthode de langue kabyle* », témoigne que l'idée était déjà fortement présente.

Nous pouvons aborder divers aspects de la langue kabyle, mais nous accentuons notre attention sur la morphologie nominale et verbale, sujet très complexe lui aussi, vu la variété et la multitude des formes qui se présentent dans les différents parlers kabyles, surtout dans la flexion verbale.

Au niveau des structures formelles : Plusieurs cas peuvent faire l'objet de choix :

La morphologie nominale :

Au niveau de la voyelle initiale des noms : **izrem**

/azrem « serpent »; **adles/idles/adellas** « diss (plante) »;

**aferizizwi/iferzizwi** « mélisse » ; **alili / ilili** « laurier-rose » ;

Pour le terme désignant « tortue », en kabyle, nous avons : **ifker**, **afekrun**, **afekrur**, pluriel : **ifekran**, **ifekrunen**, **ifekruren**.

**Variation du nombre : formation du pluriel**

**Uffad / afwad** « viscères » pluriel : **uffaden** et **ifewdan**

**Amrar** « corde » pluriel : **imraren** et **imurar**

**Ilef** « sanglier » pluriel : **ilfan** et **ilfawen**

**Awtul** « lapin » pluriel : **iwtal** et **iwetlan**

**Aweṭtuf** « fourmi » pluriel : **iweṭtfen** et **iweṭtufen**

**æezzi /æezzi/ æezwan** « rouge-gorge » pluriel: **ieezwan/ieezwa** et **ieezwanen** ;

### **La métathèse**

Pour les cas de métathèse : certains signifiés ont deux signifiants différents au niveau de l'interversion des consonnes radicales : c'est le cas de :

**Tigejdit / Tijegdit** « pilier de bois, support de charpente » ;  
**asmugret/ asrugmet** « cri de bovin » ; **qnerfel / qrenfel** « clou de girofle » ; **ketti / tekki** « s'appuyer contre, pousser »

Sur les formes attestées, laquelle retenir comme norme dans la standardisation linguistique du kabyle ?

### **Variation au niveau de la marque de l'état d'annexion**

**yer wannar / yer unnar** « vers (en direction de) l'aire à battre »

La morphologie verbale :

La conjugaison verbale : **Variation des thèmes verbaux**

#### **Système verbal (conjugaison)**

**Aweḍ** «arriver» : **wwḍey** et **iẉḍey** « je suis arrivé » ;

**Wwet** «frapper » / **wtey** et **wtiy** « j'ai frappé » ; **tewtiḍ** et **tewteḍ** « tu as frappé » ; **yewwet** et **yewta** « il a frappé » ; **wten** et **wtan** « ils ont frappé » .....

**Awi** « emmener » : **wwiy** et **iwiy** « j'ai emmené » ;

**tewwiḍ/tiwiḍ** « tu as emmené » ; **Yewwi/yiwi** « il a emmené » ;

**wwin/iwin** « ils ont emmené », ...

**Ger** « introduire, mettre » : **grey** et **griy** « j'ai introduit » ; **tegređ**

et **tegriḍ** « tu as introduit » ; **yeger**, **iger** et **yegra** «il a introduit » ;

**gren** et **gran** « ils ont introduit » ...

(Comme en français les verbes « **pouvoir** » et « **s'asseoir** » ont deux formes conjuguées au présent : je **peux** et je **puis**, je **m'assieds**, je **m'assois**, respectivement.

**yewta** / **yewwet** « il a frappé » ; **yuza** / **yuz** « il s'est approché » ; **yuḡa-d** / **yuḡ-d** « il a acheté » ; **tusam-d** / **tusim-d** « vous êtes venus » ; .....

Pour les phrases simples : **yegra-t/yegr-it** / **iger-it** « il l'a introduit, il l'a mis » ; **yewta-t** / **yewwet-it** « il l'a frappé » ;

Les formes de l'aoriste intensif : **ferren/ ttafran** « trier (habituellement) » ; **meddel/ttamdal** « fermer (habituellement) » ; **jemmaε** / **ttajmaε** « réunir (habituellement) » ;

#### **Présence /absence de préposition :**

**Iruḡ s axxam** / **iruḡ yer wexxam** / **iruḡ ar wexxam** / **iruḡ ar s axxam** / **iruḡ axxam** « il est parti à la maison ».

#### **Variation lexicale :**

Les différentes unités peuvent être considérées comme étant des synonymes, les autres qui présentent des nuances sémantiques seront traitées à part.

Pour le terme désignant « *cuillère* », en kabyle, nous avons les signifiants suivants : **tiflut**, **tiflewt**, **tijywelt**, **tay<sup>w</sup>enjajt**, **tay<sup>w</sup>enḡawt**, **tay<sup>w</sup>enḡayt**, **tayemḡawt**, **tay<sup>w</sup>emḡayt**, **timey<sup>w</sup>reft**, ....

Pour le terme désignant « *lentisque* », nous avons plusieurs signifiants : **tidekt**, **imidek**, **amaday**, ...

Les unités grammaticales aussi connaissent des variations de signifiants : **acuḡer/ayḡer/ayḡef** « pourquoi » ; **xas/ḡas/xaf** « même si » ; **aniwer/aniyer/sani** « vers où » ; **anda/anida/anga** « où », .....

#### **Choix de la norme**

Le choix de la norme paraît, souvent, difficile vu les divergences et la multitude des formes grammaticales et lexicales qui se manifestent à travers les différentes régions. La codification morphosyntaxique et lexicale repose sur l'inventaire exhaustif des

formes. Le choix devrait être fondé sur des régularités formelles en vue d'établir des règles morphologiques. Il s'agit de proposer des formes qui répondent à la logique du système, c'est-à-dire, il faut tenir compte des régularités morphologiques communes à toutes les variétés amazighes (variétés régionales) suivant la forme première du radical nominal et/ou verbal. Parfois, il est nécessaire de restituer la forme originelle.

Pour le cas du kabyle, plusieurs choix sont possibles. C'est l'existence même du choix qui rend l'intervention sur la langue possible mais difficile. Les choix à adopter s'appuieront sur : l'inventaire (exhaustif) des formes et des unités lexicales ; et l'analyse morphosyntaxique et lexicale des données linguistiques. Les règles à dégager par la suite représentent la norme morphosyntaxique et lexicale et seront expliciter dans un document de référence. D'une façon générale, la tâche consiste en la mise en place d'une norme morphosyntaxique et lexicale, en éliminant à l'écrit toutes les variantes phonétiques régionale non pertinentes. L'élaboration d'une norme morphosyntaxique donne un vrai élan à l'aménagement linguistique, consolidant du même coup le processus de normalisation linguistique. Cependant, le code écrit (l'écriture) assurera la diffusion de la norme morphosyntaxique et grammaticale à travers les régions kabylophones voire amazighophones par le biais de l'enseignement (poids de l'école) et les mass médias.

#### **La norme et sa gestion**

Toute norme élaborée voit son expérimentation dans l'enseignement. Nous rappelons que la norme graphique est un chantier prioritaire dans toute action d'aménagement linguistique. La graphie normée consolidera la norme morphosyntaxique et lexicale et facilitera l'intercompréhension, et par conséquent la transmission de l'information entre les locuteurs de différentes régions éloignées.

Si les problèmes de la norme graphique à base latine sont établis dans leurs grandes lignes, le reste des tâches de l'aménagement du corpus peuvent être mis en place. Nous tenons à signaler que les faits morphosyntaxiques et lexicaux sont très complexes quant à leur codification. M. MAHMOUDIAN, ajoute « *Tout aménagement linguistique implique l'élaboration de normes qui encadrent et contraignent en partie, du moins les usages existants. Il doit, pour réussir, contenir les normes dans certaines limites* » (cf. M.

MAHMOUDIAN, 2002 : 89). Dans toute action d'aménagement linguistique, l'élaboration des normes doivent répondre à deux fonctions essentielles :

*Fonction communicative* : sous l'angle de la communication, les normes élaborées doivent *réduire les variations* pour assurer l'efficacité communicative, d'une part ; et elles doivent *laisser les latitudes* pour permettre /favoriser la créativité et le dynamisme naturel/la vitalité de la langue. Un autre paramètre est celui de *l'extension dans la communauté* ; c'est-à-dire, par rapport à la répartition d'une variété ou variante dans la communauté considérée. Tamazight n'est ni pratiquée par un groupe dominant ni une langue de religion. Le choix des normes se fonde sur le principe que l'aménagement linguistique devrait fonder le choix des normes sur l'économie du comportement linguistique des sujets parlants. Par économie, on entend le moindre effort pour atteindre la même fin.

*Fonction symbolique* : sous l'angle symbolique, l'élaboration de normes aurait d'autant plus de chances de succès qu'elle prendrait en compte les valeurs symboliques les plus partagées. Aussi, il est nécessaire de sacrifier certains traits de *l'identité* locale pour sauvegarder l'identité supra locale. Le choix de la variété supra locale devrait reposer sur des critères rationnels, notamment sur le plan de la fonction et de l'économie communicative. Tenir compte aussi des traits identitaires les plus partagés par l'ensemble des locuteurs d'une communauté pourrait constituer une solution appropriée.

A propos des *motivations*, tous les groupes n'ont pas nécessairement un même attachement à leur langue, ni ne sont également désireux qu'elle devienne standard et l'utiliser dans les différentes instances de la vie publique. D'autres facteurs peuvent intervenir comme les liens avec les traditions, le contact entre les générations en présence, la nature et l'urgence des besoins, etc. L'aménagement linguistique touche plusieurs domaines. Pour s'attaquer aux différents problèmes d'orthographe, de grammaire, de terminologie, ... il est nécessaire de consacrer et de mettre des moyens pour assurer la promotion et la standardisation de la langue, en assurant la diffusion des normes établies dans tous les secteurs publics de la communauté linguistique en question.

### **Quelle attitude prendre à l'égard de la variation intradialectale (kabyle) ?**

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de souligner le caractère normatif de toute intervention sur les secteurs de la langue. L'aménagement linguistique répond souvent à une situation anormale ou conflictuelle et tente de la « réguler » en établissant des « normes ». Les variations linguistiques sous toutes ses formes, données vitales de la langue kabyle, participent au dynamisme naturel de la langue et appartiennent à une même langue constituant une norme polynomique. Pour mieux réussir le travail d'aménagement linguistique de tamazight (kabyle) et éviter surtout tout risque de rejet de la norme il faut tenir compte des variations régionales et associer les locuteurs dans l'élaboration des normes et même évaluer leurs attitudes et représentations envers les variations et à toute norme envisagée. La langue basque, dans une étape de son aménagement, était confrontée à beaucoup de difficultés dans la diffusion et l'acceptation de la norme basque surtout en Biscaye (cf. K. ROTAETXE, 1987 : 195). La variation demande ainsi une gestion particulière en hiérarchisant les sélections possibles. Et la question "quelle attitude prendre à l'égard de la variation intradialectale (kabyle) ?" trouvera sa réponse à travers les étapes du processus d'aménagement de tamazight. L'intégration de la variation s'inscrit dans un processus global d'aménagement. Le projet ne devrait être réalisé que par étapes :

D'abord, la connaissance approfondie de la réalité linguistique du domaine kabyle par le recueil des matériaux linguistiques et la réalisation des atlas linguistiques qui permettront de localiser les régions et mieux explorer le domaine kabyle. Il reste bien des choses à faire pour tamazight (kabyle) dans ce domaine. À la suite des propositions qui sont déjà développées dans les milieux amazighisants, nous joignons à l'idée qui soutient qu'il faut incorporer la variation dans la définition d'une norme en établissant des inventaires systématiques des formes nominales et verbales, adjectivales, prépositionnelles, adverbiales, lexicales, grammaticales, tournures syntaxiques en usage kabyle tout en s'inscrivant dans une normalisation convergente.

Puis, une fois que la première tâche est réalisée c'est-à-dire le domaine est couvert, on procédera à la sélection et/ou hiérarchisation des normes. Une vision polynomique<sup>10</sup> permettra donc de :

a) maintenir et assurer le lien entre la langue et ses locuteurs (usagers) ;

b) renforcer la cohésion du groupe et éviter toute réaction de rejet qui pourra nuire à sa stabilité ;

c) laisser les latitudes pour permettre aux usagers d'exercer leurs pratiques en toute liberté dans la pluralité d'usage.

### **Les critères à adopter ?**

Quoi qu'il en soit, toute proposition d'un ensemble de règles et de légiférer en matière de langue pour élaborer une norme a peu de chances d'être adoptée et acceptée par tous les usagers. A cet effet, et dans ce propos il est impératif de réunir des conditions favorables à sa fixation (la norme), pour garantir sa réussite et éviter les risques de tout rejet et même assurer son ancrage dans la communauté et dans l'usage. Alors, un seul critère ne peut répondre à la situation et ne peut régler toutes les difficultés en matière de codification linguistique : les normes peuvent faire l'objet d'une hiérarchisation fondée sur des critères nettement établis : a) usage actuel *versus* archaïque (ou ancien) ;

b) fréquence *versus* rareté ;

c) simplicité *versus* complexité.

-Prendre en considération la réalité sociolinguistique : tenir compte des attitudes et représentations langagières des usagers ;

-Instaurer et adopter des structures et des formes canoniques, simples et claires qui se conforment à la logique et la cohérence globale du système : les règles à instaurer doivent répondre à la logique de clarté, simplicité et systématisme ;

-Préconiser des moyens et des stratégies de diffusion surtout par le biais de l'enseignement et des mass médias (qui assurent la diffusion et l'assimilation) ;

-Elaborer des guides et des manuels contenant des règles adoptées pour les faire connaître au large public ;

-La norme doit être préférentielle, certaines règles sont susceptibles d'être modifiées d'une façon graduelle et progressive.

Comme il est impossible d'adopter dans la langue écrite une forme morphologique unique sans sacrifier l'une ou l'autre des

diverses variantes régionales en présence, la norme sélectionnée doit être préférentielle en tenant compte de son expansion d'usage. Pour le cas du kabyle, il ne faut pas que l'élaboration d'une norme (orthographique, lexicale, et morphosyntaxique), soit rigide mais flexible. A cet effet, il serait souhaitable de procéder au correctif quand cela est nécessaire pour arriver à la fin à une norme définitive.

### **Organisme ou centre d'aménagement pour tamazight**

En Algérie, tous les spécialistes de la langue tamazight recommandent la création d'un centre d'aménagement. Cette institution interviendra sur les questions de langue et pourra légiférer en la matière. En l'absence d'une institution représentative dotée d'un statut juridique, les problèmes et les multiples choix restent en suspens. Le boycott scolaire de 1994/95, appelé aussi « la grève du cartable », qui a paralysé une bonne partie des établissements scolaires du territoire algérien du primaire jusqu'à l'université, s'est soldé par la création d'une instance Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA), chargée entre autres de *"l'introduction de la langue amazighe dans le système de l'enseignement et de la communication"* » (Article 4). Son rôle essentiel est de promouvoir et réhabiliter l'identité culturelle et linguistique de l'Amazighe. Le HCA initie l'introduction de l'enseignement de la langue tamazight en 9<sup>ème</sup> année fondamentale et en 3<sup>ème</sup> année du secondaire dans les régions amazighophones. L'expérience d'enseignement de tamazight est régie par la circulaire ministérielle N° 938 du 7 octobre 1995. Elle définit deux types d'activités pédagogiques : les activités d'apprentissage linguistique et les activités socioculturelles. Les activités d'apprentissage visent l'acquisition par l'élève de *« compétences qui lui permettent la compréhension orale et écrite, l'écriture de la langue amazighe et la rédaction »*. Quant aux activités socioculturelles, outre le renforcement de la maîtrise de la langue, leur objectif est *« l'unification de la langue amazighe par le rapprochement de ses variantes régionales, l'élaboration d'une terminologie moderne commune et l'émergence d'une graphie commune également parmi les trois en usage, et ce au moyen d'échange et d'intercompréhension qu'elles permettront entre les apprenants des diverses variétés »*.

En 2003, un Centre National Pédagogique de Linguistique et d'Enseignement de Tamazight (CNPLET) est né, suite à l'élévation de la langue amazighe au rang d'une langue nationale dans la constitution

algérienne. Sa mission est de prendre en charge toutes les questions liées à la spécificité de la langue tamazight ainsi que les études et les recherches relatives à la formation des enseignants et aux moyens didactiques. Vu le statut juridique dont jouissent les deux institutions (HCA et CNEPLET), elles n'ont aucun pouvoir de décision sur les questions de norme ou d'aménagement.

C'est pourquoi un Centre d'aménagement linguistique de la langue amazighe est indispensable et plus que nécessaire. Et pourtant en 2007, le Conseil de gouvernement de l'Algérie a approuvé la création de l'Académie de la langue amazighe et du Conseil supérieur de la langue amazighe. Ces deux institutions ont pour objectif d'encourager la promotion et la recherche sur cette langue. C'est une promesse non tenue à ce jour.

### **Discussion**

L'objectif principal de l'aménagement linguistique de tamazight (kabyle) est de normaliser l'emploi de la langue naturelle et procéder à la « régulation linguistique ». La tâche étant centrée à l'élaboration des normes linguistiques et les mettre à la disposition du public sous forme d'un document où les principales règles (conjugaison (flexion) verbale, la morphologie nominale, structures phrastiques) régissant le système linguistique seront cernées et dégagées pour mieux comprendre et maîtriser les mécanismes régissant la langue et son fonctionnement. La réalité linguistique du kabyle est marquée par une multitude de formes linguistiques et des tournures syntaxiques à travers les régions kabyles. La réussite de cet objectif relève de la volonté politique à l'égard de la politique linguistique à mettre en place. Nous rappelons que la variation est inhérente à toute communauté linguistique et, le kabyle voire tamazight n'a pas échappé. Pour lever les difficultés de variations au sein du kabyle, il serait nécessaire au préalable d'établir des formes à tendance lourde, c'est-à-dire celles qui peuvent jouir d'une tolérance pour certaines et maintenir d'autres sur une échelle de préférence. Un seul critère, à mon avis, ne peut pas répondre à toutes les difficultés rencontrées en matière de choix. D'autres critères peuvent surgir, il s'agit de reconstituer dans certains cas les formes originelles ou étymologiques pour les morphèmes grammaticaux (prépositions, conjonctions,...) et rétablir les formes étoffées qui présentent des distinctions et des nuances sémantiques (exemple : **deg/g/di /i** « dans, à » ; **a /ar/yer** « vers, à (destination) »).

Dans le cadre morphosyntaxique, l'ordre canonique pourrait être retenu pour une raison de régularité suivant la logique du système linguistique kabyle. Par exemple, les deux tournures syntaxiques suivantes où la position de la modalité d'orientation spatiale est instable :

(1) Réalisée dans la grande partie de la Kabylie / (2) réalisée dans la région sud-ouest de la Kabylie.

(1) *Ad d- tas teqcict*  
 Modalité + modalité sujet+prédicat Complément  
 pré-verbal d'orientation spatiale explicatif

(1) *Ad tas -d teqcict*  
 Modalité + sujet+prédicat modalité Complément  
 pré-verbal d'orientation spatiale explicatif

Si on retient la structure (1), c'est pour maintenir l'ordre : Modalité pré-verbal+modalité d'orientation spatiale+sujet+prédicat+complément explicatif). Car même dans la région sud-ouest de la Kabylie, cette position est régulière avec d'autres pronoms personnels : **Ad d-yas** « il viendra (vers-ici) » et non **ad yas-d\* ?** ; **ad d-asey** « je viendrai (vers-ici) » et non **ad asey-d\* ?**...

### Conclusion

On peut dire que le processus d'aménagement de la langue tamazight (kabyle) s'est déjà amorcé surtout en Kabylie, au cours du XX<sup>ème</sup> Siècle, et ce depuis les années 1940. En revanche, dans le système éducatif, la généralisation de l'enseignement persiste et n'est pas totale. Depuis 2002, tamazight est également une des langues nationales à côté de l'arabe. Ce statut reste insuffisant et n'avait pas d'impact sur les organismes étatiques à intervenir pour qu'elle puisse avoir une place aux côtés de l'arabe, et la promesse non-tenue d'ouverture d'un centre national d'aménagement linguistique pour septembre 2003 (et l'absence d'une institution d'aménagement), montre bien que ces conditions n'encouragent pas le développement de la langue et sa réussite, et ne témoignent pas d'une bonne volonté de l'État algérien d'offrir les moyens qui consolideront son existence et garantiront sa survie. En Algérie, sans la prise en compte de la politique linguistique qui s'appuie sur une politique de l'éducation d'une façon générale, aucun projet d'aménagement linguistique de tamazight ne peut se concevoir d'une façon rationnelle ; et l'impulsion politique est toujours indispensable à la

concrétisation et la mise en œuvre du processus d'aménagement linguistique. « *Pour qu'une politique linguistique (comme toute politique : économique, éducative, sanitaire, etc.) ne s'arrête pas au stade des déclarations et passe à l'action, il faut qu'elle mette en place un dispositif et des dispositions ; on passe à un autre niveau, celui d'une autre intervention glottopolitique concrète : on parle alors de planification, d'aménagement ou de normalisation linguistique* » (cf. H. BOYER, 2001 : 77).

Il faut dire que si on explore mieux le domaine kabyle : en syntaxe, en morphologie, en phonologie on se rend mieux compte du fonctionnement du système linguistique du kabyle et les mécanismes qui le régissent. De plus en plus le domaine kabyle est mieux exploré, la tâche devient moins difficile. De nouvelles pistes de réflexion s'ouvrent alors sur la normalisation de la langue et l'élaboration des manuels d'orthographe normée et de morphosyntaxe normée propre au kabyle. *L'aménagement linguistique doit être fondé sur une connaissance approfondie et sur une prise en compte systématique du plus grand nombre possible de données (politiques, économiques, sociales, etc.) sur les situations concernées ; sur une définition claire et précise d'objectifs et stratégies prenant en compte à la fois de façon réaliste les moyens disponibles et de façon prospective les perspectives du développement économique et social de l'État ; sur une large consultation des populations concernées par ces projets de façon à atteindre, si possible, un relatif consensus* (cf. R. CHAUDENSON, 1989 : 12).

Naturellement, une langue ne peut exister en dehors de sa communauté qui la parle. A cet effet, une intervention dans le domaine linguistique n'est efficace que si la masse la soutient, la comprend, l'admet, la fait sienne (cf. J. B. MARCELLESI, 2003 : 154). La survie d'une langue et d'une culture dépend premièrement de ses locuteurs, et secondairement (partiellement) des décisions politiques. Elle est aussi liée au développement économique et plus simplement encore à la démographie. Elle dépend aussi beaucoup de la conviction et de la volonté intime des usagers eux-mêmes. Surestimer cette volonté ne sert à rien. Il faut surtout la stimuler par un effort de conviction et un projet d'avenir démocratique crédible (cf. J.B.MARCELLESI, 2003 : 164).

## Références bibliographiques

Actes du Colloque International, [1992], "*Unité et Diversité de Tamazight*", Tome 1, Ghardaïa (avril 1991), Agraw Adelsan Amazigh (Fédération Nationale des Associations Culturelles Amaziy).

AMEUR M. (2009), « Aménagement linguistique de l'amazighe : pour une approche polynomique », *Inymisn n usinag* (Bulletin d'Information de l'Institut Royal de la Culture Amazighe), N° 03, pp. 75-88.

BASSET, A., PICARD, A., (1948), *Éléments de grammaire kabyle, Kabylie (Irjen)*, Alger, La Typo-Litho et J. Carbonnel.

BASSET, R., (1887), *Manuel de langue kabyle (bibliographie et chrestomathie)*, Paris, Maisonneuve et Leclerc, XVI.

BASTARDAS BOADA, A. (1987), « L'aménagement linguistique en Catalogne au XX<sup>e</sup> siècle » In. *Politique et Aménagement linguistiques*, Dir. J. MAURAI, Conseil de la langue française, Québec, Paris, le Robert, pp.121-158.

BEN SEDIRA, B. (1887), *Cours de langue kabyle (grammaire et version)*, Alger, Adolphe Jourdan, CCLVIII.

BOULIFA, A. S. (1897), *Une première année de langue kabyle (dialecte zouaoua) à l'usage des candidats à la prime et au brevet de kabyle*, Alger, Adolphe Jourdan.

BOULIFA, A. S. (1913), *Méthode de langue kabyle (Cours de 2<sup>ème</sup> année) : étude linguistique et sociologique sur la Kabylie du Djurdjura (Glossaire)*, Alger, Adolphe Jourdan.

BOUMALK, A. (2005), « Construction d'une norme en amazighe, passage obligé, risque d'impasse ? », In. M. RISPAIL, *Langues maternelles : contacts, variation et enseignement – le cas de la langue amazighe*, Paris, l'Harmattan, PP. 187-198.

BOYER, H. (1996), *Éléments de sociolinguistique : Langue, communication et société*. (2<sup>ème</sup> édition), Paris, Dunod.

BOYER H. (2001), *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod.

CASTELLANOS, C. (1998), *El procés de standarditzacio de les llengües. Estudi comparatiu i aplicacio a la llengua amazigha (berber)*: Thèse de doctorat, Universitat Autònoma de Barcelona (Dept. de Traducció i d'Interpretació).

CASTELLANOS, C. (2003), « Enseignement et standardisation. Les deux urgences de l'amazigh : la langue commune et

l'aménagement néologique », In. *Les Actes du colloque amazigh : Education et langues maternelles : l'exemple de l'amazigh*, [Fondation BMCE : Education et Environnement], Casablanca, juin 2003, 13 pages.

Centre de Recherche Berbère (Inalco) : *Aménagement linguistique de la langue berbère*, Normalisation et perspectives, Paris, Inalco, 5 au 9 octobre 1998, Paris, (publication provisoire réalisée par Tamazgha, Paris, février 2000), 15 p. [accessibles sur le site berbère de l'Inalco : [www.inalco.fr/Crb/](http://www.inalco.fr/Crb/) ].

CHAKER S. (1983), « De la linguistique descriptive à la linguistique appliquée : un tournant dans le domaine berbère », *Tafsut-Etudes et débats*, N° 01, [Tizi-Ouzou], pp. 57-63.

CHAKER S. (1983/b), « de la description à la planification linguistique : un tournant dans le domaine berbère », *Tafsut, série Etudes et débats*, Tizi-Ouzou.

CHAKER S. (1985/a), « La normalisation linguistique dans le domaine berbère », *Problèmes de Glottopolitique* [= *Cahiers de Linguistique Sociale*, 7], Université de Rouen, pp. 161-175.

CHAKER S. (1985/b), « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », *Tafsut Série Etudes et Débats*, N° 02, Tizi-Ouzou, [pp. 81-91].

CHAKER S. (1998), « Le berbère, langue de France ? La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXXVII, pp. 85-94.

CHAKER S. (2002), « Variation dialectale et codification graphique en berbère. Une notation usuelle pan-berbère est-elle possible ? », *Codification des langues de France* (Actes du Colloque "Les langues de France et leur codification : écrits divers, écrits ouverts", mai 2000, Inalco/Dglf), Paris, L'Harmattan, pp. 341-354.

CHAKER S. (2003), « Quelques observations sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un exercice pratique de glottopolitique », *Mélanges David Cohen (...)*, textes réunis et édités par J. LENTIN & A. LONNET, Paris, Maisonneuve & Larose, pp. 149-158.

CHAKER S. (2005), « Le berbère : de la linguistique descriptive à l'enseignement d'une langue maternelle », *Langues maternelles : contacts, variations et enseignement* (le cas de la langue amazighe), (sous la direction de Marielle Rispaïl), Paris, L'Harmattan, pp. 167-175.

CHAKER S. (2006), « Berbères/langue berbère : les mythes (souvent) plus forts que la réalité », *Berbères ou Arabes ? Le tango des spécialistes* [sous la direction d'Hélène Claudot-Hawad], Paris, Editions Non-Lieu, pp. 137-153.

CHAKER S. (2008), « Un standard berbère est-il possible ? Entre réalités linguistiques et fictions sociolinguistiques », communication au colloque « *L'aménagement linguistique du berbère : la standardisation à la lumière des évolutions récentes au Maghreb et en Europe* », [Inalco, 6 & 7 octobre 2008.], [sous presse].

CHAUDENSON R. (1989), *Créole et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.

Circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale N° 938 de 1995, « ouverture de classe-ateliers pilotes pour l'enseignement de tamazight en 9ème année du fondamental et en 3ème année du secondaire » (texte en arabe).

COMITI, J.M. (1992), *Les Corses face à leur langue*, Squadra di u Finusellu Aiacciu.

Décret Présidentiel n°95-147 du 27 mai 1995 (texte en français), portant création du Haut Commissariat chargé de la réhabilitation de l'amazighité et de la promotion de la langue amazighe. Journal officiel du 28 mai 1995.

GALAND L. (1989), « Les langues berbères », *La réforme des langues : Histoire et avenir*, IV, Hamburg, H. Buske Verlag.

GALAND L. (1975), « Les parlers et la langue », *Encyclopédie de l'Islam*. (s.v. Berbères), Tome I, A-B. Ed. G-P. MAISONNEUVE et LAROSE, Paris, Larousse, pp. 1216-1219.

GALAND L. (1985), « La langue berbère existe-t-elle ? », In. *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner.

HANOTEAU, A. (1858), *Essai de grammaire kabyle*, Alger, Jourdan.

HASSANI, S. (2008), *Description et comparaison de la variation morphologique entre trois parlers berbères (kabyles) : le parler d'Ait Yahia Moussa et ceux d'Azouza et d'Aokas*, Mémoire de Magister, Université de Tizi-Ouzou.

KAHLOUCHE, R. (1996), « Aménagement linguistique du berbère : quelle attitude prendre à l'égard de l'emprunt ? », In. *Actes du colloque de l'université d'été d'Agadir sur*

*l'enseignement/apprentissage de tamazight*, 26, 27 et 28 juillet 1996, 11 pages [sous presse].

KAHLOUCHE R. (2000), « L'enseignement d'une langue non aménagée, au statut indéfini : Le berbère en Algérie. », In. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, tome VIII, pp. 157-168.

KAHLOUCHE R. (2003), « L'enseignement de la langue tamazight en Algérie », In. *Actes du Colloque Amazigh : Education et langues maternelles : l'exemple de l'amazigh*, Casablanca, le mardi 17 juin 2003, 06 pages.

MADOUI KH. (1995), *Contribution à la géographie linguistique de la Petite-Kabylie*, Mémoire de Magister, Université de Béjaïa (Algérie).

MAHMOUDIAN, M. (2002), « Aménagement linguistique - Parcours et embûches », In. *Actes du colloque international : Tamazight face au défi de la modernité*, Boumerdes du 15 au 17 juillet 2002, Alger, P.A.O., Ould Mohand, pp. 89-104.

MARCELLESI, J.-B. (2003), *Sociolinguistique : Épistémologie, Langues régionales, Polynomie*, Paris, l'Harmattan.

MOREAU M.-L. (1997), *Sociolinguistique – Les concepts de base*, Liège, Mardaga.

NAIT-ZERRAD, K. (2004), « Kabylie : Dialectologie », *Encyclopédie berbère*, XXVI, P. 4067-4070.

RABHI, A. (1995), *Description d'un parler berbère (Béjaïa-Algérie) parler d'Ath Mhend d'Aokas – Etude morphosyntaxique*, Mémoire de Magister, Université de Béjaïa.

RISPAIL, M. (2005), *LANGUES MATERNELLES : CONTACTS, VARIATION ET ENSEIGNEMENT – Le cas de la langue amazighe*, Paris, L'Harmattan.

ROBILLARD D. de, (1997), « Aménagement linguistique », In. *M. L. Moreau, (éd.), Sociolinguistique : Les concepts de base*, Liège, Mardaga, pp. 36-41. ROTAETXE, K. (1987), « L'aménagement linguistique en Euskadi » In. *Politique et Aménagement linguistiques*, Dir. J. MAURIS, Conseil de la langue française, Québec, le Robert, Paris, pp.160-210.

VYCICHL, W. [1992], « Le berbère : langue ou langues ? – Awal Amazigh Amatu », In. *Actes du Colloque International, "Unité et Diversité de Tamazight"* Tome 1, Ghardaïa (avril 1991), Agraw Adelsan Amazigh, PP. 77-83.

- 
- 1- Plusieurs travaux de description de la langue à travers des parlers différents, éloignés les uns des autres ont montré des divergences linguistiques parfois importantes entre les parlers kabyles ; Cf. CHAKER S., 1983, RABHI A. (1994) ; MADOUÏ KH. (1995) ; NAIT-ZERRAD K. (2004) ; HASSANI S. (2008), etc.
- 2-CHAKER S. (1985/b), « La planification linguistique dans le domaine berbère : une normalisation pan-berbère est-elle possible ? », *Tafsut Série Etudes et Débats*, N° 02, Tizi-Ouzou, p.81.
- 3-CHAKER S. (2005), « Le berbère : de la linguistique descriptive à l'enseignement d'une langue maternelle », *Langues maternelles : contacts, variations et enseignement* (le cas de la langue amazighe), (sous la direction de Marielle Rispaïl), Paris, L'Harmattan, p.170
- 4-« Une langue polynomique est une langue à l'unité abstraite, à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence, toutes également tolérées sans qu'il y ait entre elles hiérarchisation ou spécialisation de fonction. Elle s'accompagne de l'intolérance entre utilisateurs de variétés différentes sur les plans phonétiques et morphologiques, de même que la multiplicité lexicale est conçue ailleurs comme un élément de richesse. » (Jean-Baptiste MARCELLESI, 2003, pp. 173-174 et 279).
- 5-KAHLLOUCHE R. (2003), « L'enseignement de la langue tamazight en Algérie », In. *Actes du Colloque Amazigh : Education et langues maternelles : l'exemple de l'amazigh*, Casablanca, le mardi 17 juin 2003, 06 pages.
- 6-CHAKER S. (2008), [sous presse], « Un standard berbère est-il possible ? Entre réalités linguistiques et fictions sociolinguistiques », communication au colloque « L'aménagement linguistique du berbère : la standardisation à la lumière des évolutions récentes au Maghreb et en Europe », Inalco, 6 & 7 octobre 2008].
- 7-Même en ce qui concerne la graphie, une graphie commune parmi les trois en usage n'a pas émergée, le Maroc adopte les caractères néo-tifinaghs, l'Algérie adopte les caractères latins. Cette situation présente, cependant, l'inconvénient d'accentuer davantage la diversité linguistique entre les variétés amazighes.
- 8-En Algérie, en Kabylie, le système graphique à base latine est retenu et largement répandue. Les règles de notation usuelle sont relativement fixées et en cours de stabilisation définitive.
- 9-De 1995 à 2002, la langue amazighe n'a été ni aménagée ni standardisée au statut indéfini (Cf. Kahlouche Rabah, 2000) ; et à partir de 2002, tamazight est enseignée et non aménagée au statut de langue nationale et non-officielle. La constitution algérienne ne définit pas clairement la variété à aménager. L'article 3 bis de la constitution algérienne stipule :-Tamazight est également langue nationale.-L'état œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés en usage sur le territoire national.
- 10-AMEUR Meftaha, 2009, « Aménagement linguistique de l'amazighe : pour une approche polynomique », *In ymisn n usinag* (Bulletin d'Information de l'Institut Royal de la Culture Amazighe), N° 03, PP. 75-88.